

Jean-Baptiste André Godin au procureur impérial à Laon, 26 juillet 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (173r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred, Jean-Baptiste André Godin au procureur impérial à Laon, 26 juillet 1867, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (9)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45698>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Denisart, Alfred](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 juillet 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)
Destinataire [Coquilliette, Auguste](#)
Lieu de destination Laon (Aisne)
Scripteur / Scriptorice [Denisart, Alfred](#)

Description

Résumé Denisart dénonce au procureur impérial des détournements de fonds d'un montant de 1 200 réalisé par Lasserez dans les bureaux de la manufacture de Guise.

Notes Lettre signée par Alfred Denisart par procuration de Godin Lemaire. Auguste Coquilliette est procureur impérial à Laon (Aisne) de 1863 à 1870.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lasserez \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris, 28 juillet 1767

173

Monsieur le Secrétaire Impérial

à Paris

Monsieur le Secrétaire Impérial,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai vu de
découvrir dans mes bureaux des détournements de
fonds faits par l'un de mes employés le sieur Lasserre
marital. Les livres s'étant trouvés contre lui, au lieu
de dévotion au service de la justice pénaire, comme on le
lui fait passer à une vérification des livres qui lui étaient confiés
j'ai reconnu au premier abord des détournements qui ont
été de 13 à 1500. L'examen approfondi des faits m'a
fait connaître à cet égard, & je ne puis faire autrement que
de vous les signaler pour que vous ayez à la suite à donner
à cette affaire.

Truivé après, Monsieur, l'assurance de la
respectueuse considération avec laquelle je suis,

Votre Vendeur

M^{re} Götter-Louise

et Devisant

Intéressé sur les faits, à lui se porter, il se les a multiment
contredits & est effrayé au remboursement de la somme sur la
quelle il n'a rendu que 200 francs